

**FICHE DE DECLARATION**  
**ENVIRONNEMENTALE et SANITAIRE**  
**CONFORME A LA NORME *NF P 01-010***  
**PREGYDRO BA13**  
**Mai 2006 – V3**

**EXTRAIT**

- 1 – Caractérisation du produit
- 2 – Impacts environnementaux représentatifs des produits de construction selon NF P 01-010 § 6
- 3 – Contribution du produit à l'évaluation des risques sanitaires et de la qualité de vie à l'intérieur du bâtiment
- 4 – Pour en savoir plus...

## Introduction

Les informations contenues dans cet extrait sont issues de la déclaration environnementale et sanitaire de la PREGYDRO BA13 réalisée par LAFARGE PLATRES qui s'engage à en fournir un exemplaire authentique sur simple demande.

### 1 - Caractérisation du produit

#### 1.1 - Définition de l'Unité Fonctionnelle (UF)

Assurer une fonction de un m<sup>2</sup> de parement fixé et jointoyé sur tout type d'ossature verticale, horizontale ou inclinée, sous forme de panneau rigide destiné à recevoir tout type de finition, et ayant des caractéristiques hydrofuges conformément à la norme EN 520, pendant une annuité, la durée de vie typique étant de 50 ans.

#### 1.2 - Masses et données de base pour le calcul de l'unité fonctionnelle (UF)

Quantité de produit, d'emballage de distribution et de produits complémentaires contenue dans l'Unité Fonctionnelle sur la base d'une Durée de Vie Typique (DVT) de 50 ans.

Produit	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1,05 m<sup>2</sup> de plaque de plâtre (10,5 kg)</li></ul>
Emballage de distribution (nature et quantité)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cales de bois aggloméré : 35 g</li><li>• Papier : 2,8 g</li></ul>
Produits complémentaires pour la mise en œuvre (nature et quantité)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Enduit PREGYLYS 35 PR : 0,385 kg</li><li>• Bande à joint : 1,295 m linéaire (9,84 g°)</li><li>• Vis : 10 vis (soit 16 g)</li></ul>
Taux de chutes lors de la mise en œuvre et l'entretien (y compris remplacement partiel éventuel)	Lors de la mise en œuvre, le taux de chute des plaques est de 5 %, celui des produits complémentaires de 10 %. L'entretien et le remplacement lors de la vie en œuvre ne génère pas d'impact

#### 1.3 - Caractéristiques techniques utiles non contenues dans la définition de l'unité fonctionnelle

- L'épaisseur de la plaque de plâtre PREGYDRO BA13 est égale à : 12,5 mm
- C'est une plaque de type H1 selon la norme EN 520
- La plaque de plâtre PREGYDRO BA13 est apte à recevoir tout type de revêtement (papier, peinture, faïence, etc).

## 2 - Impacts environnementaux représentatifs des produits de construction selon NF P 01-010 § 6

N°	Impact environnemental	Valeur de l'indicateur pour l'unité fonctionnelle	Valeur de l'indicateur pour toute la DVT
1	Consommation de ressources énergétiques Energie primaire totale Energie renouvelable Energie non renouvelable	1,10 MJ/UF 0,0898 MJ/UF 1,01 MJ/UF	55 MJ 4,49 MJ 50 MJ
2	Epuisement de ressources (ADP)	0,000358 kg équivalent antimoine (Sb)/UF	0,0179 kg équivalent antimoine (Sb)
3	Consommation d'eau totale	0,533 litre/UF	27 litre
4	Déchets solides Déchets valorisés (total) Déchets éliminés Déchets dangereux Déchets non dangereux Déchets inertes Déchets radioactifs	0,00290 kg/UF 0,00111 kg/UF 0,235 kg/UF 0,00232 kg/UF 7,01 E-06 kg/UF	0,145 kg 0,0553 kg 12 kg 0,116 kg 0,000351 kg
5	Changement climatique	0,0529 kg équivalent CO2/UF	2,64 kg équivalent CO2
6	Acidification atmosphérique	0,000373 kg équivalent SO2/UF	0,0186 kg équivalent SO2
7	Pollution de l'air	3,70 m <sup>3</sup> /UF	185 m <sup>3</sup>
8	Pollution de l'eau	0,0520 m <sup>3</sup> /UF	2,60 m <sup>3</sup>
9	Destruction de la couche d'ozone stratosphérique	0 kg CFC équivalent R11/UF	0 kg CFC équivalent R11
10	Formation d'ozone photochimique	3,22 E-05 kg équivalent éthylène/UF	0,00161 kg équivalent éthylène

## 3 - Contribution du produit à l'évaluation des risques sanitaires et de la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

### 3.1 - Contribution du produit à l'évaluation des risques sanitaires

#### 3.1.1 Qualité sanitaire des espaces intérieurs

- **Emissions de COV et formaldéhydes :**

Des échantillons de plaques de plâtre ont fait l'objet d'une caractérisation des émissions des COV en chambre d'essai d'émission par le CSTB et le CTBA en 2004 et 2006 à la demande du SNIP (selon les normes, NF EN ISO 16000-9, NF EN ISO 16000-11, NF ISO 16000-3 et NF ISO 16000-6). Les résultats obtenus montrent que les émissions de COV Totaux à 28 jours sont inférieures à 1000 µg/m<sup>3</sup>.

- **Emissions radioactives naturelles :**

Suite aux mesures de radioactivité effectuées sur des plaques de plâtre par plusieurs laboratoires, il s'avère que toutes les plaques de plâtre ont un index I nettement inférieur à l'index exigé pour satisfaire le critère de dose le plus sévère, 0.3 mSv.a<sup>-1</sup>. Le calcul de l'index I est conforme au Rapport 112 de la CE « Radiological Protection Principles concerning the Natural Radioactivity of Building Materials », 1999.

• **Emissions de fibres :**

Une très faible quantité de fibres de verre (environ 0,070 % en masse) est incorporée au plâtre lors de la fabrication des plaques. Ces fibres sont prisonnières des cristaux de gypse du plâtre. Il s'agit de fibres de verre à filaments continus et en raison de leurs dimensions et au regard des critères de l'OMS, ces fibres ne sont pas respirables et sont classées dans la catégorie des produits non cancérogènes pour l'homme (groupe 3 du classement de l'IARC).

**3.1.2 Qualité sanitaire de l'eau**

Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface.

**3.2 - Contribution du produit à la qualité de la vie**

**3.2.1 Confort hygrothermique**

La plaque de plâtre est poreuse. Sans revêtement de finition étanche elle peut participer à la régulation du degré hygrométrique dans le cas de fortes fluctuations. Sa résistance à la diffusion de la vapeur d'eau est égale à  $0.74 \times 10^9 \text{ m}^2 \cdot \text{s} \cdot \text{Pa} \cdot \text{kg}^{-1}$  (Règles ThU du CSTB). Sa résistance thermique est de  $0.05 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

**3.2.2 Confort acoustique**

Les ouvrages en plaque de plâtre ont des performances acoustiques qui dépendent de leurs composants et de la mise en oeuvre (nombre de plaques par parements, désolidarisation des ossatures, volumes des plénums, qualité de la fibre incorporée). Pour plus de détails, les rapports d'essais acoustiques sont disponibles auprès de notre Service Conseils Pro.

**3.2.3 Confort visuel**

Les plaques de plâtre permettent de réaliser des surfaces verticales, horizontales ou inclinées planes sans désaffleur ni joints apparents, ainsi que des surfaces courbes et des éléments décoratifs (caisson, niche, etc.).

**3.2.4 Confort olfactif**

Aucun essai d'émissions d'odeur n'a été réalisé. Pendant la phase de mise en oeuvre, si l'atmosphère est très humide, des odeurs de gypse ou de papier peuvent parfois être observées.

**4 – Pour en savoir plus...**

Pour obtenir la FDES complète, dans laquelle vous pourrez trouver tous les détails relatifs au cycle de vie de la plaque de plâtre PREGYDRO BA13, vous pouvez contacter :

**Conseils PRO**  
▶ **N° Indigo 0 825 000 013**  
0,150 € TTC/mn  
[www.lafarge-platres.fr](http://www.lafarge-platres.fr)

**LAFARGE PLATRES**  
500 rue Marcel Demonque  
Zone du Pôle Technologie Agroparc  
84915 AVIGNON CEDEX 9

RCS Avignon B562 620 773 APE 266 C

**L'ENGAGEMENT**

Construction

**DURABLE**

- Optimiser l'utilisation des matières premières et préserver les paysages.
- Fabriquer des produits recyclables, respectueux de l'environnement et de la santé : produits non toxiques, limitant la pollution et les déchets de chantier.
- Concevoir des systèmes pour améliorer le confort thermique et acoustique des usagers.